



RESTRICTIONS DE CIRCULATION SUR LE CAMP NATIONAL DE LA COURTINE
Mois de : FEVRIER 2023

- Le lieutenant-colonel Fayollat, chef de corps du camp de La Courtine, informe les concitoyens des communes voisines du camp militaire :
- des restrictions de circulation sur les routes départementales traversant le camp militaire aux dates indiquées ci-dessous ;
 - de l'utilisation ou non de champs de tirs susceptibles d'être bruyants ;
 - de la présence ou non d'hélicoptères des Armées.

TABEAU DE PROGRAMMATION D'ACTIVITES

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28
JOUR	A	BIS	A	BIS		A	BIS	BIS	BIS	BIS	BIS		BIS	BIS	A	BIS	A	A		BIS	A	BIS	A	A	BIS		A	A
NUIT	A	BIS	A	BIS		A	A	BIS	BIS	BIS	BIS		BIS	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A	A		A	A
GCLRMS01 TE 01/03/04	ACTIVE																											
HELICOPTERE J+N+WE	ACTIVE																											

En conséquence, les routes départementales seront fermées la journée de 8h00 à 17h00 et la nuit de 20h00 à 2h00 (si tirs de nuit programmés).
Le circuit « Alpha » interdit les RD 25 (Beissat) et RD 29 (Malleret).

Le circuit « Bravo bis » active également le circuit « Alpha » et interdit la RD23 de la Croix d'Echoron (barrière X) au Le Lombarteix (Barrière 10).
Le circuit « Bravo » interdit les RD 23 (Boucheresse), les RD 28 (Magnat), RD 31 (Bartaud), RD 25 (Beissat), RD 29 (Malleret).

Champs de tir susceptibles d'être bruyants (GC-LR-MS01, TE 01, TE 03, TE 04) : début des tirs à 8h30, fin des tirs à 16h30 (pas de tir la nuit).

Le lieutenant-colonel ~~Quentin~~ **FAYOLLAT**
commandant le camp de La Courtine

